

Les Sentiers de la Montagne de Reims - 17 mars 2019

Informations

**« Un parcours de course à pied en milieu naturel non compétitif :
*Pas de dossard, Pas de chronométrage, Pas de classement,
le seul plaisir de courir et de venir passer un bon moment ! »***

1 – Organisation

Les Sentiers de la Montagne de Reims (SMR) sont organisés par l'Association Trail-Aventures domiciliée Place de la Mairie, 51450 BETHENY. Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits aux Sentiers de la Montagne de Reims

2– Droits d'engagement

Modalités d'inscription : Via notre site internet avec paiement sécurisé par carte bancaire

Attention : aucune inscription sur place et clôture définitive le 15/03/ 2019 sauf si quotas atteints avant

Les inscriptions sont limitées en nombre de participants:

· 500 participants maximum

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans la présente:

• Jusqu'au 15/03/2019 : 8 €••

Un café d'accueil sera offert.

Une coupe de champagne sera offerte à l'arrivée afin de partager un moment de convivialité et un lot souvenir.

Buvette et animation sur le site.

3– Présentation du SMR (les distances et dénivelés sont mentionnés à titre indicatif)

Dimanche 17 mars 2019 à la Coopérative Viticole d'Écueil

Deux circuits d'environ 12km chacun sont disponibles sur le site (circuit sous forme de 8 avec ravitaillement, à la Coopérative)

Il est possible de réaliser l'un OU l'autre circuit, ou de réaliser LES 2 circuits.

- **Circuit 1** (Course en sentiers d'environ 12 km), dénivelé positif : environ 500m ;

Ce Trail en Semi-autonomie (Cf P.6 plus loin), avec 1 ravitaillement liquide et 1 ravitaillement solide sur le site de l'arrivée ou de passage de la seconde boucle.

Ouvert aux inscrits.

Parcours empruntant principalement des sentiers (sous-bois, chemins de vignes, sentiers monotraces) avec un départ et une arrivée à la Coopérative Viticole d'Écueil.

Départ Dimanche 17 mars 2019 entre 9.00 et 11.00 à l'heure qui vous convient.

Le dé balisage sera effectué à partir de 15.00h

- **Circuit 2** (Course en sentiers d'environ 11 km, dénivelé positif 400m)

Ce Trail en Semi-autonomie (Cf P.6 plus loin), avec 1 ravitaillement liquide et 1 ravitaillement solide sur le site de l'arrivée ou de passage de la seconde boucle.

Ouvert aux inscrits.

Parcours empruntant principalement des sentiers (sous-bois, chemins de vignes, sentiers monotraces) avec un départ et une arrivée à la Coopérative Viticole d'Écueil.

Départ Dimanche 17 mars 2019 entre 9.00 et 11.00h selon l'heure qui vous convient.

Le dé balisage sera effectué à partir de 15.00h

La participation des marcheurs n'est pas autorisée sur les épreuves.

La participation de coureurs accompagnés de leur chien est interdite sur le parcours.

Les organisateurs prévoient de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux participants de suivre correctement le parcours : flèches directionnelles, rubalise et peinture temporaire qu'ils s'engagent à retirer après la découverte des sentiers. Des bénévoles seront présents sur différents points du parcours afin de prévenir toute difficulté.

4- Participation

Les épreuves sont ouvertes aux inscrits dans un principe de responsabilité individuelle.

5 – Inscriptions

Pas de certificat médical

- Je déclare avoir réellement pris connaissance des informations et de l'éthique des SMR (disponibles sur www.trail-aventures.fr)
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation.
- Je m'engage à respecter scrupuleusement l'éthique et à la promouvoir
- Je m'engage à respecter le code de la route sur les rares passages ouverts à la circulation.
- Je déclare être en connaissance des contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

6 – Principe de la Semi-autonomie

*La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures...) dans un environnement naturel.

- Ravitaillement liquide et solide à arrivée (ou à mi-course si le participant s'engage sur les deux parcours à la suite) : boissons, barres énergétiques, bananes, oranges, biscuits salés, fromage, saucisson, pain.

Chacun abordera cette épreuve avec une bonne condition physique, des chaussures et vêtements adaptés aux conditions de temps et du terrain, disposera de l'alimentation et de boisson en quantité suffisante (porte-bidon ou Camel bag fortement recommandé).

7 – Dossards

Pas de dossard

Un numéro de téléphone est mentionné sur le site de la Coopérative pour permettre de contacter les secours.

8 – Barrières horaires

Pas de chronomètre (sauf le vôtre éventuellement !) donc pas de barrières horaires.

Le parcours sera dé-balisé à partir de 15.00h

9 – Conditions particulières

Les trailers s'engagent à adopter une attitude de respect à l'égard des personnes, des matériels et des lieux.

Chaque participant s'engage à adopter une conduite solidaire et à apporter son aide à toute personne en difficulté.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité ou pour des questions d'autorisation, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course en sentiers, de modifier le parcours, d'arrêter l'évènement. Toute décision sera prise par la direction et communiquée sur le site www.trail-aventures.fr, sur le site de départ ou pendant la sortie selon les situations.

Aucun remboursement total ou partiel de l'inscription ne sera effectué en cas de décision de modification ou d'annulation.

La direction pourra être amenée à prendre toute décision concernant la manifestation.

10 – Annulation d'inscription

Toute inscription versée est acquise à l'organisateur. Aucun remboursement ne sera possible

12 – Gestion des abandons

En cas d'abandon, le coureur quittera le parcours sous sa seule responsabilité.

13 – Assurance -pour les inscrits-

· Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve (un contrat d'assurance avec la MAIF). Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité.

14 – Sécurité

L'organisateur met en place les moyens de sécurité adaptés aux conditions de déroulement de cette manifestation sportive

15 – Charte du SMR

L'organisation accorde une importance particulière et met en avant les valeurs de respect de l'environnement, de solidarité entre participants et d'esprit convivial et festif. Les participants s'engagent à respecter les différents points de cette charte.

*Environnement :

Les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours (notamment emballages de barres et produits énergétiques) et à respecter le milieu naturel de manière générale. Toute personne ayant jeté des déchets sur le parcours pourra se voir verbaliser.

L'organisateur s'engage à retirer le marquage des parcours (rubalise et peinture temporaire) à l'issue de l'évènement. En aucun cas la flore et plus particulièrement les arbres ne seront marqués.

*Balisage :

Les participants s'engagent à laisser en place les éléments de balisage qui permettent l'orientation des trailers.

*Solidarité entre les trailers :

Les participants s'engagent à apporter une aide aux autres trailers rencontrant des difficultés.

*Respect des bénévoles :

Les participants – et leurs accompagnants – s'engagent à respecter les bénévoles qui concourent à l'organisation des Sentiers de la Montagne de Reims.

17 – Droit d'Image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs des SMR ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux trails sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

18 – Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

19 – Hébergement

L'organisateur propose des solutions d'hébergement chez des habitants du village pour les coureurs et leurs accompagnateurs venant d'autres régions. Les demandes sont à formuler par mail : betheny@trail-aventures.fr

D'autres informations utiles aux participants figurent sur le site internet www.trail-aventures.fr et sur Facebook <https://www.facebook.com/TrailAventures/>